



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

nuisibles

Question écrite n° 95603

Texte de la question

M. François Rochebloine attire l'attention de Mme la ministre de l'environnement, de l'énergie et de la mer, chargée des relations internationales sur le climat sur la constante progression des chenilles processionnaires, observées dans l'hexagone depuis plusieurs décennies. Il relève qu'un certain nombre de collectivités territoriales communiquent sur ce point en direction de leurs administrés, mais les effets de ces campagnes restent limités, faute d'un engagement suffisamment important de nos concitoyens des pouvoirs publics. Une prise de conscience s'impose, de manière à organiser une lutte raisonnée contre ce phénomène. Il se réjouit des dispositions inscrites dans le code de la santé publique par la loi de modernisation de notre système de santé du 26 janvier 2016, laquelle crée un nouveau chapitre relatif à la lutte contre les espèces végétales et animales nuisibles à la santé humaine. Il est prévu en effet de fixer par décret la liste des espèces concernées ainsi que les mesures de prévention et de lutte susceptibles d'être prises contre elles. Dans ce cadre, il espère que l'invasion de chenilles processionnaires, qui émettent des poils très urticants, pourra être véritablement renforcée et mieux organisée sur l'ensemble des territoires métropolitains concernés. Aussi, il la remercie de bien vouloir lui préciser les intentions du Gouvernement sur ce dossier.

Données clés

Auteur : [M. François Rochebloine](#)

Circonscription : Loire (3^e circonscription) - Union des démocrates et indépendants

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 95603

Rubrique : Animaux

Ministère interrogé : Environnement, énergie et mer

Ministère attributaire : Solidarités et santé

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [10 mai 2016](#), page 3927

Question retirée le : 20 juin 2017 (Fin de mandat)